Nantes Métropole

Département des ressources humaines **Décision n° 2024-572**

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un chef de projets conduite d'opérations (F/H) au Département du BATII de Nantes Métropole

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département du BATII de Nantes Métropole, un emploi de chef de projets conduite d'opérations va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- vous assurez le montage et le pilotage de projets
- vous assurez le suivi technique des délégations de service public
- vous assurez des misions transversales propres au service et participez au processus qualité sécurité environnement

Décide,

Article 1 : L'emploi de chef de projets conduite d'opérations au Département du BATII est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budgét de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 27 JUIN 2024

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

02 JUIL. 2024

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20240627-2024_572DEC-AU
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024